

BARÈMES D'HONORAIRES

BARÈME HONORAIRES DE TRANSACTION (À PARTIR DU 1ER AVRIL 2018)

Prix de vente (frais d'agence inclus)	Honoraires TTC
De 0 € à 69 999 €	5 000,00 €
De 70 000 € à 79 999 €	6 000,00 €
De 80 000 € à 89 999 €	6 500,00 €
De 90 000 € à 99 999 €	7 000,00 €
De 100 000 € à 109 999 €	7 500,00 €
De 110 000 € à 119 999 €	8 000,00 €
De 120 000 € à 129 999 €	8 500,00 €
De 130 000 € à 139 999 €	9 000,00 €
De 140 000 € à 149 999 €	10 000,00 €
De 150 000 € à 159 999 €	10 500,00 €
De 160 000 € à 169 999 €	11 000,00 €
De 170 000 € à 179 999 €	12 000,00 €
De 180 000 € à 199 999 €	13 500,00 €
De 200 000 € à 249 999 €	15 000,00 €
De 250 000 € à 299 999 €	17 500,00 €
Au delà de 300 000 €	20 000,00 €

Les honoraires de négociation sont :

- à la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente "commission vendeur".
- à la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente "commission acquéreur".

Cession de fonds de commerce et de droits au bail : 10 % HT du prix de cessions + 10 % HT du loyer annuel hors taxes à la charge de l'acquéreur.

Expertise immobilière valeur vénale maison habitation et terrain : 350 € HT pour maison de -150 m2 et 500 € HT +150M2, terrain hors commerciaux 350 € HT

* Cas particulier è honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence ou Amepli : - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Eurl Dupont Expertise Immobilier

29 rue Jules Mousseron 59282 Douchy-Les-Mines

07 70 21 84 53 @dupontimmobilierexpertise@gmail.com

www.dupontimmobilierexpertise.com

Rcs Valenciennes : 837 869 759 00014 CPI: 5907 2018 000 027 263



dupontexpertise



@dupontexpertise



Dupont Expertise Immobilier



Dupont_Expertise_Immobilier

BARÈME DES HONORAIRES DE LOCATION (ARRÊTÉ AU 1ER FÉVRIER 2017) BAUX D'HABITATION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1er août 2014. Tous ces tarifs sont TTC.

A la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail : 8€ /m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie : 3€ /m²

À la charge du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail : 8€ /m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/ sortie : 3€ /m²

BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties

BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat)

- Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charges
- Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges
- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges

BAUX D'EMPLACEMENT DE GARAGE ET/OU DE PARKING

120 € TTC à la charge du bailleur et 120 € TTC à la charge du locataire, soit 100 € HT pour chacune des parties

BAUX PROFESSIONNELS OU COMMERCIAUX

Honoraires à la charge exclusive du preneur (ou éventuellement répartis entre le bailleur et le preneur selon le mandat)

- Honoraires de location : 15 % HT du loyer annuel hors charges
- Honoraires de rédaction du bail : 15 % HT du loyer annuel hors charges
- Renouvellement du bail : 10 % HT du loyer annuel hors charges

